

## **Motion adoptée à la majorité par la session plénière du conseil régional PACA lors de la séance du 5 février 2009**

### *contre la loi LRU sur l'autonomie des universités et le décret réformant le statut de la profession des enseignants-chercheurs*

La situation dans les Universités est très dégradée. La diminution sans précédent des moyens humains et financiers attribués à l'Université est inacceptable.

Les annonces concernant l'effort sans précédent du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur des universités ne sont que des leurres, en raison de charges nouvelles et donc d'un changement de paramètres budgétaire. Quant aux sommes spectaculaires annoncées, notamment dans le cadre du plan de relance, elles proviennent en majorité de retards accumulés si grands, notamment dans le cadre des CPER, que leur simple rattrapage peut faire illusion.

Un appel à la grève a été lancé par la Coordination nationale des universités pour protester contre la loi sur l'autonomie des universités, la réforme du statut de la profession des enseignants-chercheurs et la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche. L'Assemblée régionale est solidaire de ce mouvement de défense du service public universitaire.

Nous dénonçons la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois.

Nos inquiétudes sont légitimes : la réforme du statut des enseignants-chercheurs, la réforme de la formation et des recrutements des enseignants du primaire et du secondaire et enfin, les nouvelles règles budgétaires de la LRU conduisent à une modification radicale de la carte universitaire de notre pays. En effet, ces changements ne se feront qu'au seul bénéfice de quelques grands pôles et au détriment de l'aménagement du territoire, des universités de proximité et donc de l'accès à tous à l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons pas accepter que la concurrence entre individus, formations, diplômes et universités deviennent le mode de fonctionnement de nos universités.

Ces atteintes portées aux universités, et en particulier aux universités de proximité et aux conditions d'exercice du service public qu'elles assurent, sont inadmissibles. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont mises en œuvre sans concertation préalable. Nous rejetons donc toutes les modifications qui porteraient atteinte au droit des étudiants à recevoir un enseignement de qualité et à participer à la recherche des laboratoires au sein des universités.

Plus généralement, nous dénonçons les baisses de dotations des universités et des laboratoires en crédits de fonctionnements et en emplois. Nous vivons aujourd'hui une crise grave et nous serons donc très vigilants sur les réponses que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'appête à mettre en œuvre pour faire face à ces réelles inquiétudes.